

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020**

DATE DE CONVOCATION : 25 septembre 2020 DATE D’AFFICHAGE : 25 septembre 2020

L’an deux mille vingt, le 1<sup>er</sup> octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Joël DURAND, Maire.

Etaient présents :

Monsieur DURAND Joël, Maire  
Monsieur CHARRON Michel, 1er Adjoint  
SIMONEAU Réjane, 2<sup>ème</sup> adjointe

Mmes JEANJEAN Vanessa, OUDOT DE DAINVILLE Anne, LAMONIN Florence  
MM CHAMOIS Alain, DUPUIS Alain, PEREIRA Luis, LECLERC Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent excusé : DURAND Jérôme

**Nombre de conseillers :**

EN EXERCICE : 11                      PRESENTS : 10                      VOTANTS : 10

Conformément aux dispositions de l’article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner JEANJEAN Vanessa pour assurer ces fonctions.

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2020**

Le compte-rendu du 25 juillet 2020 a été approuvé à l’unanimité.

**2- PROPOSITION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS ;**

Le Maire propose de procéder à l’élection des commissaires titulaires et suppléants pour la commission des impôts directs.

Sont proposés les titulaires ci-dessous :

- |                     |                               |
|---------------------|-------------------------------|
| - M. DURAND Joël    | - Mme JEANJEAN Vanessa        |
| - M. DURAND Jérôme  | - Mme SIMONEAU Réjane         |
| - M. CHARRON Michel | - Mme LAMONIN Florence        |
| - M. LECLERC Michel | - Mme OUDOT DE DAINVILLE Anne |

Sont proposés les suppléants ci-dessous :

- |                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| - M. CHAMOIS Alain | - M. DUPUIS Alain    |
| - M. PEREIRA Luis  | - Mme VARAY Manuela  |
| - M. DUPAIN Gérard | - M. DURAND Laurent  |
| - M. PINET Pascal  | - M. TAILPIED Gérard |

**3 – REVISION DES CHARGES DU LOGEMENT COMMUNAL**

Une fois par an, la commune établit une régularisation des charges locatives, en comparant les charges réelles et les provisions appelées.

Les charges récupérables sont : la taxe d’enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la consommation d’eau et de fuel. Il n’y a pas de compteur individuel, le calcul se fait au prorata des mètres carrés de l’appartement loués.

Si les provisions versées par le locataire sont trop importantes, la mairie rembourse l'excédent. Dans le cas contraire, le locataire doit régler le complément de charges.

Depuis le début du bail, les charges prévisionnelles s'élèvent à 130 € par mois.

Ce point sera revu au prochain conseil municipal, nous attendons des éléments complémentaires pour finaliser cette étude.

#### **4 – REVISION DU TARIF RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2020-2021**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à une augmentation du tarif des repas gelé depuis 2015.

Une augmentation d'environ 4 % de tous les tarifs (RPI, hors communes, PAI, exceptionnel) sera applicable à compter du 1/01/2021 car ces tarifs sont à déterminer avec le RPI Osmoy/Saint Martin des Champs.

#### **5 – TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRE RPI 2020-2021 ENFANT HORS COMMUNES**

A voir en réunion RPI prévue le 14 octobre.

#### **6 – TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRE RPI et FLEXANVILLE 2020-2021**

A voir en réunion RPI prévue le 14 octobre.

#### **7- FIXATION DE L'INDEMNITE DE RESPONSABILITE AU REGISSEUR D'AVANCE ET DE RECETTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les régisseurs peuvent percevoir une indemnité de responsabilité dans les conditions fixées par arrêté du Ministre chargé du budget. Il est proposé d'allouer une indemnité en contrepartie des contraintes inhérentes à la fonction, une indemnité annuelle à hauteur 100 € prévu dans l'arrêté ministériel du 03 septembre 2001.

A la vue de l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Monsieur le Maire propose pour le régisseur titulaire une indemnité de responsabilité annuelle à hauteur de 110 € au prorata des périodes où il aura été effectivement en fonction ;

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et vote OUI pour l'indemnité à l'unanimité.

#### **8- QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire propose de créer une commission logement communal.  
Elle sera composée de 5 membres : Mme SIMONEAU, Messieurs PEREIRA, CHARRON, DUPUIS, CHAMOIS ;

Il y a un projet de restauration du lavoir, des réunions sont prévues prochainement.

La séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance  
Vanessa JEANJEAN

Le Maire  
Joël DURAND